

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊT N° S01/CCC/PSAC/2018 POUR LA
SELECTION D'UN CABINET POUR LE DIAGNOSTIC DE QUARANTE-HUIT (48)
SOCIETES COOPERATIVES MEMBRES DE L'UCOOPEXCI**

1. Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Appui au Secteur Agricole en Côte d'Ivoire, Le Conseil du Café-Cacao en tant qu'Agence d'Exécution du PSAC pour le volet Cacao, a en collaboration avec l'Unité de Coordination dudit projet, prévu de faire le diagnostic de quarante-huit (48) sociétés coopératives membres de l'UCOOPEXCI. A cet effet, Le Conseil du Café-Cacao sollicite l'appui et l'expertise d'un Cabinet pour réaliser ledit diagnostic.

2. Les prestations requises dans le cadre de ce diagnostic sont les suivantes :

- Procéder à un diagnostic approfondi des quarante-huit (48) sociétés coopératives en précisant l'approche et les outils d'évaluation ;
- Classifier les sociétés coopératives en trois niveaux selon le degré d'organisation et de fonctionnement analysé, notamment :
 - niveau 1 : nombreuses insuffisances, notamment un faible niveau organisationnel et structurel ;
 - niveau 2: organisation et fonctionnement satisfaisants avec certains acquis, mais des insuffisances demeurent ;
 - niveau 3 : meilleure organisation et structuration. Bon niveau de professionnalisme constaté mais des besoins à d'autres niveaux sont réels.
- Proposer enfin un plan de renforcement des capacités adapté à chaque membre de l'UCOOPEXCI.

3. La durée de la mission est de **soixante (60) jours** à compter de la date de notification du contrat de prestation de service.

4. Qualifications et conditions requises du Consultant :

Les Cabinets devront justifier des compétences et capacités suivantes :

- Avoir une expérience avérée d'au moins sept (7) ans en matière de formation, d'encadrement et de coaching d'organisations paysannes ou rurales ;
- Justifier d'une expérience d'au moins cinq (5) ans en matière de sensibilisation, d'information et de formation du monde paysan ;
- Avoir une maîtrise de l'environnement et du mouvement coopératif en Côte d'Ivoire ;
- Avoir la maîtrise de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Coopératives ;
- Avoir une expertise en matière de comptabilité, et de gestion.

En outre, le Cabinet devra disposer de personnel avec une expérience professionnelle et les profils suivants :

- Un agroéconomiste (BAC+5) ayant une expérience d'au moins 5 ans en formation, encadrement, ou coaching d'organisations paysannes ou rurales ; ayant réalisé au moins deux missions en rapport avec le fonctionnement et la gestion de sociétés coopératives du secteur cacao ;

- Un Spécialiste de la comptabilité et gestion (BAC+4) ayant une expérience d'au moins 5 ans en comptabilité et gestion de sociétés coopératives.
- Un Juriste (BAC+4) ayant une expérience d'au moins 5 ans des réglementations en matière agricole et surtout dans la formation sur l'acte uniforme OHADA relatif aux droits des sociétés coopératives.

Constitution du dossier de Candidature :

- Une lettre de manifestation d'intérêt adressée à Monsieur le Directeur Général du Conseil du Café-Cacao ;
 - Les références des prestations similaires précisant l'objet, le cout, la durée, le lieu, les justificatifs, etc...)
 - La ou les preuves de la réalisation de missions similaires (Attestation de Bonne exécution) ;
 - Une copie du ou des diplômes et attestations des experts.
6. Les Cabinets seront sélectionnés, conformément à la méthode QC telle que définie dans les Directives : Sélection et Emploi de consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale, publiées en Mai 2004 et révisées en juillet 2014.
7. Les Cabinets intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires à l'adresse ci-dessous indiquée, les jours ouvrables de 08h00 à 12h et de 14h30 à 16h 30 mn.
8. Remise des manifestations d'intérêt :

Les manifestations d'intérêt **doivent être déposées sous plis fermés en quatre (04) exemplaires** dont un original à l'adresse suivante, au plus tard le **mercredi 30 mai 2018 à 10 heures 00** et portant la mention « **Manifestation d'intérêt pour la sélection de Cabinets en vue du diagnostic de quarante-huit (48) sociétés coopératives membre de l'UCOPEXI** » à l'adresse ci-après :

Le Conseil du Café-Cacao
19^{ème} étage de l'Immeuble de la Caistab porte 17
Service Achats et Passation de Marchés
Tél : 20 25 56 39 / 20 20 27 50

E-Mail : bah.abdoulaye@conseilcafecacao.ci/diomande.yacouba@conseilcafecacao.ci :

9. Ouverture des plis :

L'ouverture des plis sera effectuée par la Commission d'Ouverture et de Jugement des Offres en séance publique le **mercredi 30 mai 2018 à 10 heures 30 minutes, dans la salle de réunion du 19^{ème} étage de l'Immeuble Caistab sis au Plateau.**

N.B : Seul le Cabinet le plus qualifié sera contacté pour la suite de la procédure de sélection.

La Direction Générale